

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/11583  
19 décembre 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES REPRESENTANTS,  
DES REPRESENTANTS ADJOINTS ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DES MEMBRES  
DU CONSEIL DE SECURITE ELUS POUR LA PERIODE 1975-1976**

1. A sa 2266<sup>ème</sup> séance plénière, le 11 octobre 1974, l'Assemblée générale a élu la Guyane, l'Italie, le Japon, la République-Unie de Tanzanie et la Suède membres non permanents du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975.
2. En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu les communications ci-après concernant la représentation des membres du Conseil de sécurité élus pour la période 1975-1976.
3. Guyane. Dans une lettre datée du 28 novembre 1974, adressée au Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la Guyane déclarait que M. Rashleigh E. Jackson avait été désigné représentant de la Guyane au Conseil de sécurité, M. Miles Stoby représentant adjoint, et M. Joseph A. Sanders et M. Noel G. Sinclair représentants suppléants.
4. Italie. Dans une lettre datée du 6 décembre 1974, adressée au Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie déclarait que M. Eugenio Plaja avait été désigné représentant de l'Italie au Conseil de sécurité.
5. Japon. Le Secrétaire général a reçu des pouvoirs signés par le Ministre des affaires étrangères du Japon, le 26 novembre 1974, certifiant que M. Shizuo Saito avait été désigné représentant du Japon au Conseil de sécurité, M. Masao Kanazawa représentant adjoint, et M. Tadashi Ohtaka représentant suppléant.
6. République-Unie de Tanzanie. Dans une lettre datée du 6 novembre 1974 adressée au Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie déclarait que M. Salim A. Salim avait été désigné représentant de la République-Unie de Tanzanie au Conseil de sécurité, et M. Sebastian Chale et M. Paul Rupia représentants adjoints.

7. Suède. Dans une lettre datée du 25 novembre 1974, adressée au Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la Suède déclarait que M. Olof Rydbeck avait été désigné représentant de la Suède au Conseil de sécurité, M. Kai Sundberg représentant adjoint et M. Rolf Ekéus et M. Jan Stahl représentants suppléants.
8. De l'avis du Secrétaire général, tous les pouvoirs susmentionnés sont en bonne et due forme.
-